

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY
(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° : 2023-02-03

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

Étaient présents :

- Gilbert GIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Jimmy BABABA (Titulaire, Grand Chambéry)

Étaient absents excusés :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire, Grand Chambéry)
- M. Jean-Pierre FRESSOZ a donné pouvoir à M. Jimmy BABABA

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 31 mars 2023

Certifiée exécutoire par le Vice-Président du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et de l'affichage au siège du Syndicat le

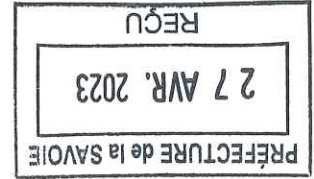
RAPPELLE que conformément à l'Article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion établi par le receveur avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

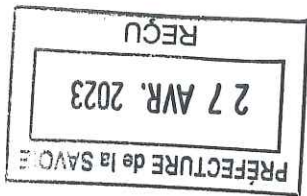
PRESENTE au Comité syndical le compte de gestion dressé par le Payeur Départemental pour l'exercice 2022.

PRECISE que ce document correspond en tous points au compte administratif 2021 qu'il a établi et qui a été soumis à l'approbation du Comité syndical.

INVITE le Comité syndical à :

- Approuver le compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par le Payeur Départemental,
- Prendre acte de la présentation du compte de gestion.





GILBERT GUIGUE

LE PRÉSIDENT

Le 5 avril 2023,

Pour extrait conforme,

PREND ACTE de la présentation du Compte de gestion.

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par le Payeur Départemental,

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5

Vu le Compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

Vu le budget primitif 2022,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'Article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :